

2.6

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310620-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 11 juillet 2022

Affiché le 11 juillet 2022

Notifié le 4 juillet 2022

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 27 JUIN 2022
SEANCE DU 27 JUIN 2022**

Suite à la convocation en date du 10 juin 2022

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents: Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s): Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Soraya FAHEM, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Julien GOKEL.

Absent(e)(s): Valentin BELLEVAL, Frédéric BRICOUT, Régis CAUCHE, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Mickaël HIRAUX, Vincent LEDOUX, Valérie LETARD, Eric RENAUD, Jean-Noël VERFAILLIE.

OBJET : Soutien du Département du Nord à la recherche scientifique sur l'enfance, la famille et la jeunesse.

Vu le rapport DGASOL/2022/255

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre le Département du Nord et l'Université Paris Nanterre, relative au financement de la recherche à hauteur de 4 250 € sur *la participation des enfants en accueil familial : point de vue et sentiment des assistants familiaux*, selon les termes du projet joint en annexe 1 du rapport ;
- d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre le Département du Nord, Madame Laetitia Sauvage et l'Université de la Réunion, relative au projet de recherche sur *le devenir parent d'enfants ayant bénéficié de mesures d'aide sociale à l'enfance : parcours de résilience, ressources et vulnérabilité* et d'attribuer à ce titre, une contribution forfaitaire de 6 000 € à Madame Sauvage, selon les termes du projet joint en annexe 2 du rapport ;
- de soutenir la création d'une chaire de recherche-action sur l'intervention en prévention précoce.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 22.

54 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames CHOAIN (porteuse du pouvoir de Monsieur DULIEU), DENYS et ZOUGGAGH ainsi que Monsieur CHRISTOPHE.

Madame SANDRA, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote et avait donné pouvoir respectivement à Madame DELRUE.

Madame DESCAMPS-MARQUILLY, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote.

Messieurs CAREMELLE et WAYMEL, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Monsieur MANIER (porteur du pouvoir de Monsieur VICOT), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 16 h 27.

Au moment du vote, 53 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 13
Absents sans procuration : 16
N'ont pas pris part au vote : 0
Ont pris part au vote : 66 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	66
Majorité des suffrages exprimés :	34
Pour :	66 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX, non inscrites)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

CONSEIL DEPARTEMENTAL Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Soutien du Département du Nord à la recherche scientifique sur l'enfance, la famille et la jeunesse.

Construire une politique scientifique départementale ambitieuse pour innover en protection de l'enfance

La feuille de route relative à la protection de l'enfant votée le 16 novembre 2020 porte une ambition claire : « Faire du Département du Nord un territoire pionnier en matière de protection de l'enfance ». Dans cette optique, la structuration d'une politique scientifique départementale sur l'enfance, la famille et la jeunesse est incontournable.

Le développement de la recherche, la diversification de ses modalités et la diffusion des connaissances actualisées auprès des professionnels de première ligne constituent donc un axe fort de la feuille de route. Plusieurs actions sont prévues à cet effet :

- L'installation d'un Conseil scientifique composé d'une quinzaine de chercheurs d'horizons disciplinaires variés. Il a été lancé le 10 septembre 2021. Une deuxième session s'est tenue le 24 mars 2022 en présence de Mme la Vice-présidente en charge de l'enfance, la famille et la jeunesse ;
- La mise en place de supports et d'interfaces entre professionnels et chercheurs permettant la diffusion de connaissances scientifiques (séminaire des cadres de PEFJ, formation d'adaptation à l'emploi des travailleurs socioéducatifs, groupe d'adaptation des connaissances relatives aux 1000 premiers jours de l'enfant...) ;
- Le soutien de recherches fondamentales, prospectives et évaluatives pour soutenir l'action des professionnels en protection de l'enfance.

Les actions conduites au titre de la politique scientifique départementale sont financées par l'Etat dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 (objectif obligatoire 11 – fiche-action 12).

Soutenir la recherche pour améliorer les réponses apportées aux enfants et aux familles

La France produit peu de données scientifiques relatives à la protection de l'enfance malgré un intérêt croissant des pouvoirs publics. Les chiffres partagés par Daniel Rousseau, pédopsychiatre, lors de la journée nationale du programme Pégase en janvier 2022, témoignent d'un sous-investissement chronique de la recherche en protection de l'enfance. A titre de comparaison, concernant les enfants porteurs de troubles du spectre autistique, 5 millions d'euros sont consacrés à la recherche pour 8 000 situations nouvelles par an. En protection de l'enfance, pour 100 000 enfants arrivant par an dans le dispositif de protection de l'enfance, seulement 100 000 à 150 000 € sont fléchés en direction des laboratoires de recherche. Ces moyens ne sont pas à la hauteur des enjeux auxquels les acteurs du dispositif de protection de l'enfance, mais surtout les enfants et les familles, font face.

Notre territoire, peuplé de 2,6 millions d'habitants (INSEE, 2018), est outre marqué par de plus fortes vulnérabilités. La population est jeune (28% de jeunes de moins de 20 ans sur le territoire en 2018,

INSEE) et plus pauvre (taux de pauvreté de 18,9% en 2019, INSEE) que sur l'ensemble du territoire. Le taux d'intervention en protection de l'enfance¹ s'élève à 2,8% en 2020 contre 2,2% en France métropolitaine). Malgré des besoins accrus, la démographie médicale est faible, plus encore s'agissant de l'accès à des soins en pédopsychiatrie. On compte seulement 2,8 pédopsychiatres libéraux et salariés pour 100 000 jeunes âgés de 0 à 14 ans contre 6,7 en France métropolitaine (RPPS, 2016).

Plus qu'ailleurs, les professionnels de l'action sociale et médico-sociale font face à des situations traumatiques, en première ligne face à l'aggravation des détresses sociales et des violences intrafamiliales. Le travail émotionnellement exigeant, (De Jonge et Dormann, 2003), spécifique à l'exercice des missions de protection de l'enfance, expose les professionnels à la fatigue compassionnelle (Figley, 1995), au risque de trauma vicariant, (Pearlman et Saakvitne 1995) et plus globalement à l'épuisement professionnel (Mandell et al., 2013). La prise en compte de la littérature scientifique² doit nous permettre de mieux repérer, prévenir cet épuisement mais surtout d'agir concrètement, en proposant des actions d'accompagnement des agents adaptées et concluantes.

Pour mieux répondre aux besoins des enfants, et soutenir davantage les professionnels dans l'exercice de missions complexes, le Département s'engage auprès des chercheurs et des personnes concernées et soutient 6 projets de recherche, déployés sur le territoire, pour un montant total de 11 250€ pour l'année 2022 financés dans le cadre du contrat départemental pour la prévention et la protection de l'enfance.

Construits à partir des besoins remontés par les acteurs de terrain et reconnus pour leur qualité scientifique par le Conseil scientifique, ces projets de recherche s'inscrivent dans les priorités de la feuille de route départementale, à savoir la diversification des modes d'accueil, la participation des enfants, le soutien au développement des compétences parentales, la prise en charge des enfants exposés au psychotraumatisme... Ils portent sur les thématiques suivantes :

- *Le devenir parent d'enfants ayant bénéficié de mesures d'aide sociale à l'enfance : parcours de résilience, ressources et vulnérabilité.* Projet doctoral de Laetitia Sauvage sous la direction de Thierry Malbert, maître de conférences habilité à diriger des recherches (HDR) – Université de la Réunion (contribution forfaitaire de 6 000 € dans le cadre d'une convention de recherche) ;
- *La participation des enfants en accueil familial : point de vue et sentiment des assistants familiaux* – Projet de recherche avec l'université Paris Nanterre sous la direction de Séverine Euillet, maîtresse de conférences HDR (contribution forfaitaire de 4 250 € dans le cadre d'une convention de recherche) ;
- *Atouts et freins à l'égard de l'Accueil Durable et Bénévole : analyse d'une approche innovante en protection de l'enfance.* Projet de recherche avec l'université de Lille sous la direction de Bernadette Tillard, professeure des universités (chargé d'étude de l'ODPE mobilisé à 50% de son temps de travail pour conduire ce projet de recherche – valorisation du poste via les crédits de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022) ;
- *Adaptation de la trousse « moi comme parent »,* développée par Suzanne Lavigueur, professeure au département de psychoéducation et de psychologie à l'université du Québec en Outaouais ;
- *Recherche-action pour l'expérimentation d'une approche centrée sur le trauma au sein de deux maisons d'enfants à caractère social* – projet de recherche avec le CHR de Lille sous la direction du Dr Nicolas Gaud ;
- *Recherche-action pour la mise en place d'un programme d'intervention en prévention précoce en PMI,* sous la direction du Pr Thomas Saïas – valorisation du poste en contrat CIFRE via les crédits de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022).

1 Numérateur : Nombre de mesures au 31 décembre, par type de mesures. Dénominateur : population de moins de 21 ans du département. Sont pris en compte les actions éducatives à domicile (AED), les actions éducatives en milieu ouvert (AEMO), et l'ensemble des mesures de placements (placements directs par le juge en établissement et chez un tiers digne de confiance et placements ASE).

Parce que le Département est un acteur incontournable du bien grandir des jeunes nordistes, parce que l'action des services de Protection maternelle et infantile doit être durablement soutenue et défendue, nous avons souhaité conduire une politique volontariste autour des 1000 premiers jours de l'enfant. Nos actions innovantes sont aujourd'hui reconnues et valorisées par nos partenaires départementaux et nationaux. Mais il s'agit aujourd'hui d'aller plus loin et de se projeter sur l'avenir de la protection maternelle et infantile pour les dix prochaines années. Tenant compte de l'évolution des connaissances sur la périnatalité, l'attachement et les troubles neurodéveloppementaux, un changement de paradigme est nécessaire. C'est pourquoi nous portons la création d'une chaire de recherche-action sur l'intervention en prévention précoce qui réunira chercheurs, acteurs et experts de la petite enfance, et professionnels de première ligne.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver et de m'autoriser à signer la convention entre le Département du Nord et l'Université Paris Nanterre, relative au financement de la recherche à hauteur de 4 250 € sur *la participation des enfants en accueil familial : point de vue et sentiment des assistants familiaux*, selon les termes du projet joint en annexe 1 du rapport ;
- d'approuver et de m'autoriser à signer la convention entre le Département du Nord, Madame Laetitia Sauvage et l'Université de la Réunion, relative au projet de recherche sur *le devenir parent d'enfants ayant bénéficié de mesures d'aide sociale à l'enfance : parcours de résilience, ressources et vulnérabilité* et d'attribuer à ce titre, une contribution forfaitaire de 6 000€ à Madame Sauvage, selon les termes du projet joint en annexe 2 du rapport ;
- de soutenir la création d'une chaire de recherche-action sur l'intervention en prévention précoce.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
11005OP008	11005E15	34 575	24 325	10 250

Christian POIRET
Président du Département du Nord

Annexe 1



CONTRAT DE COLLABORATION DE RECHERCHE

ENTRE

Le DÉPARTEMENT DU NORD,

Représenté par Monsieur Christian POIRET, Président, dûment habilité aux fins des présentes par la délibération n° en date du ,

51 rue Gustave Delory

59047 LILLE CEDEX

N° de SIRET : 22590001801244

Ci-après dénommé « **le DEPARTEMENT** » d'une part,

ET

L'UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE,

Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,

Membre de la COMUE UPL,

Dont le siège est : 200 avenue de la République, 92001 NANTERRE CEDEX

N° SIRET 19921204400010, code APE 8542 Z,

Représentée par son Président, Monsieur Philippe GERVAIS – LAMBONY,

LABORATOIRE Centre de recherche en éducation et formation (CREF) dirigé par le Pr Gilles Séraphin,

Ci-après désignée par l'« **UNIVERSITÉ** » ou le
« **LABORATOIRE** », d'autre part.

Le DEPARTEMENT et l'UNIVERSITÉ sont ci-après désignés individuellement par la « Partie » et conjointement par les « Parties »,

PREAMBULE

Le LABORATOIRE a des compétences dans l'analyse et l'évaluation des dispositifs, la co-construction des projets, des dispositifs, des processus et des démarches de recherche avec des acteurs de terrain et/ou

du monde professionnel. Au sein du LABORATOIRE, l'équipe « Education familiale et interventions auprès des familles » (Efis), qui est impliquée dans ce projet de recherche, travaille sur l'élaboration, la mise en œuvre, les pratiques et l'évaluation de la politique publique de protection de l'enfance. Cette expérience et ces compétences permettent de structurer ce projet de recherche portant sur la participation des enfants en accueil familial. En effet, la participation des enfants dans le cadre de la protection de l'enfance constitue aujourd'hui une ligne directrice des politiques publiques nationales mais aussi une préoccupation proximale et territoriale dans l'accompagnement socio-éducatif des enfants accueillis en famille d'accueil. Néanmoins, le manque de connaissances subjectives issues du point de vue des acteurs proximaux, constitue le point de départ de cette recherche collaborative visant à mobiliser les assistants familiaux sur un territoire départemental précis par le biais d'un questionnaire.

Les informations contenues dans le préambule ont la même valeur juridique que les dispositions principales de la présente convention.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 — OBJET DU CONTRAT

Le DEPARTEMENT soutient le projet d'étude intitulé : « **la participation de l'enfant en accueil familial : le point de vue des assistants familiaux** » ci-après dénommé l' « **ÉTUDE** ».

Un programme détaillé de l'ÉTUDE est défini dans l'annexe scientifique qui fait partie intégrante du présent contrat.

Le présent contrat détermine les conditions selon lesquelles les Parties réaliseront l'Étude.

ARTICLE 2 — RESPONSABLE(S) SCIENTIFIQUE(S)

Pour le DEPARTEMENT, le responsable est Madame Julie CHAPEAU, Conseillère scientifique

Pour l'UNIVERSITÉ, le responsable est Madame Séverine Euillet, maîtresse de conférences, habilitée à diriger des recherches en sciences de l'éducation et de la formation.

En cas de changement d'un responsable, il convient d'en prévenir l'autre partie par mail avec accusé de réception.

ARTICLE 3 — RÉUNIONS — RAPPORTS

Des réunions de travail entre le responsable du DEPARTEMENT et le Responsable de l'UNIVERSITÉ ont lieu au minimum deux fois par an. Ces réunions permettront au LABORATOIRE d'adresser au DEPARTEMENT des rapports intermédiaires sur l'état d'avancement des travaux et l'exposé des orientations futures de l'Étude.

Le chercheur enverra au DEPARTEMENT un rapport d'analyse des résultats avant le 1^{er} décembre 2022.

ARTICLE 4 — MODALITÉS DE FINANCEMENT DE L'ÉTUDE

En contrepartie des engagements pris par l'UNIVERSITÉ dans le cadre de cette ÉTUDE mentionné à

l'article 1 « Objet du contrat », le DEPARTEMENT s'engage à lui verser une contribution forfaitaire de 4250€ (quatre mille deux cent cinquante euros).

Ce versement sera effectué, au nom de l'Agent Comptable de l'Université Paris Nanterre, compte ouvert à la trésorerie générale des Hauts-de-Seine, 167 avenue Joliot-Curie 92013 NANTERRE CEDEX.

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	92000	00001000004	81	TPNANTERRE

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)							
							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1920	0000	0010	0000	481	TRPUFRP1

Le versement complet sera effectué à la signature de la convention.

Article 5 — PROTECTION DES DONNÉES

Conformément aux dispositions applicables en matière de traitement de données, les parties s'engagent à respecter en tous points les lois et règlements en vigueur en matière de traitement de données à des fins de recherche.

Plus précisément, toute constitution de fichier comportant des données à caractère personnel directement ou indirectement identifiantes sera effectuée conformément aux dispositions de loi Informatique et liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

Cette recherche fera l'objet d'une demande d'avis au comité d'éthique de l'Université Paris-Nanterre ou du comité de protection des personnes si la recherche relève de l'article L. 1121-1 du code de la santé publique.

La mise en œuvre d'un nouveau traitement sera déclarée au registre du Délégué à la Protection des Données du DEPARTEMENT.

ARTICLE 6 — CONFIDENTIALITÉ - PUBLICATION

6.1 Définitions

Pour les besoins du présent contrat, le terme " Connaissances " désigne toute connaissance de nature technique, juridique, scientifique ou commerciale, quels qu'en soient le format, les caractéristiques documentaires ou le moyen de présentation. Ces Connaissances peuvent notamment consister en données expérimentales, tests, spécifications, dessins, inventions et découvertes brevetables ou non, données techniques, logiciel de programmation de base de données et savoir-faire. Ces Connaissances peuvent être présentées sous forme d'échantillons, de documents, reproductions, dessins et représentations graphiques, enregistrements sur disques ou films (magnétiques, optiques ou lasers), impressions de mémoires d'ordinateurs ou données contenues dans les mémoires d'ordinateurs ou sous toute autre forme.

Le terme « Connaissances non issues de l'Étude » désigne les connaissances antérieures de chacune des Parties ou les connaissances obtenues par l'une des Parties indépendamment de l'objet du présent contrat.

Le terme « Connaissances issues de l'Étude » désigne tous les résultats partiels ou finaux issus du présent contrat.

6.2 Confidentialité

Les Informations confidentielles sont constituées par toutes les informations et données quelle qu'en soit la nature et notamment techniques, commerciales, stratégiques ou juridiques présentées comme confidentielles par l'une des Parties et transmises à l'autre Partie par écrit, oral ou tout autre moyen dans le strict cadre de l'Étude.

Chaque Partie s'engage à ne pas publier ni divulguer, de quelque façon que ce soit, les informations confidentielles non issues de l'Étude appartenant à l'autre Partie dont elle pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exécution du présent contrat, et ce, pour les 5 (cinq) ans à compter de la date de signature du présent contrat. Chaque Partie ne sera dégagée de ses obligations de confidentialité, durant la période précitée, qu'après accord préalable et écrit de la Partie à l'origine des Informations confidentielles.

A ce titre, chacune des Parties s'engage, tant pour elle-même que pour toute personne intervenant pour son compte, à moins d'une autorisation écrite contraire donnée par l'autre Partie :

- à ne fournir tout ou partie des Connaissances reçues de l'autre Partie qu'aux personnes qui acceptent de se soumettre aux mêmes engagements,
- à prendre toutes dispositions et mesures nécessaires pour éviter la divulgation de tout ou partie des Connaissances reçues de l'autre Partie,
- à ne pas utiliser, directement ou par personne interposée et dans un but autre que la mise en œuvre du présent contrat, tout ou partie des Connaissances reçues de l'autre Partie.

Les dispositions du présent article ne s'appliquent cependant pas aux Connaissances :

- que l'une des Parties détenait licitement à la date de signature du présent contrat ou
- que l'une des Parties viendrait à recevoir de tiers autorisés à les divulguer ou
- qui sont déjà ou qui tomberont dans le domaine public d'une façon ou d'une autre, sans que cela provienne d'une violation du présent contrat par l'une des Parties.

Cet engagement restera en vigueur pendant 5 (cinq) ans à compter de la date de signature du présent contrat, nonobstant la résiliation ou l'arrivée à échéance de ce dernier.

6.3 Publications

Toute publication ou communication d'informations, de résultats ou du savoir-faire issus de l'Étude, par l'une ou l'autre des Parties, devra recevoir, pendant la durée du Contrat et les 6 (six) mois qui suivent son expiration, l'accord écrit de l'autre Partie qui fera connaître sa décision dans un délai maximum de 2 (deux) mois à compter de la demande. Passé ce délai et faute de réponse, l'accord sera réputé acquis.

En conséquence, tout projet de publication ou communication sera soumis à l'avis de l'autre Partie qui pourra demander de supprimer ou de modifier certaines précisions dont la divulgation serait de nature

à porter préjudice à l'exploitation des résultats de l'Étude ou qui contiennent des données expressément confidentielles. De telles suppressions ou modifications ne porteront pas atteinte à la valeur scientifique de la publication.

De plus, l'autre partie pourra retarder la publication ou la communication d'une période maximale de 18 (dix-huit) mois à compter de la demande, notamment si des Informations contenues dans la publication ou communication doivent faire l'objet d'une protection au titre de la propriété intellectuelle.

Ces publications et communications devront mentionner le concours apporté par chacune des Parties à la réalisation de l'Étude.

Toutefois, ces stipulations ne pourront faire obstacle :

- ni à l'obligation qui incombe à chacune des personnes participant à l'Étude de produire un rapport d'activité à l'organisme dont elle relève, dans la mesure où cette communication ne constitue pas une divulgation au sens des lois sur la propriété intellectuelle ;
- ni à la soutenance de thèse des chercheurs dont l'activité scientifique est en relation avec l'objet du Contrat. Cette soutenance doit être organisée de façon à garantir, tout en respectant la réglementation universitaire en vigueur, la confidentialité de certains résultats des travaux réalisés dans le cadre de la collaboration.

ARTICLE 7 – PROPRIÉTÉ DES RÉSULTATS

7.1 Définitions

Connaissances propres : connaissances, savoir-faire, perfectionnements et titres de propriété intellectuelle, détenus par une Partie avant la date de signature du présent contrat et/ou connaissances et résultats portant sur l'objet de l'Étude mais non issus directement de l'Étude.

Résultats : Toute connaissance issue de l'étude et notamment toute œuvre, toute méthodologie, toute création, toute invention, toute spécification, information, connaissance ou procédé, ou produit ainsi que tout procédé en résultant, sous quelque forme que ce soit, sous quelque support que ce soit, susceptible ou non d'être protégé par un droit de propriété intellectuelle, conçu et réalisé dans le cadre de la convention.

Résultats propres : tout savoir-faire, données, spécifications ou autres informations et/ou connaissances, sous quelque forme que ce soit, susceptible ou non d'être protégées par un droit de propriété intellectuelle, qui sont développés ou acquis par chaque partie indépendamment dans le cadre de l'étude.

Résultats Communs : connaissances issues de l'Étude obtenues par les deux Parties sur le thème de l'Étude et susceptibles ou non d'être protégées au titre de la propriété intellectuelle.

7.2 Connaissances Propres

Chaque Partie est et reste propriétaire de ses Connaissances Propres. Hormis l'autorisation d'utiliser les Connaissances antérieures appartenant à l'autre Partie en vue de la bonne exécution de l'Étude, aucun droit n'est concédé sur les Connaissances propres du fait du présent contrat.

7.3 Résultats Propres

Les Résultats Propres obtenus dans le cadre de l'Étude appartiennent à la Partie qui les a développés. Chaque Partie propriétaire pourra consentir à l'autre un droit d'utilisation sur ses Résultats Propres sans que cela ne puisse être considéré comme translatif de propriété.

7.4 Résultats Communs

Les Résultats Communs appartiennent conjointement à l'Université et au DEPARTEMENT.

Les Parties devront cependant veiller à conclure tout acte de cession ou de licence leur permettant d'exploiter les œuvres protégées au titre du droit d'auteur créées par leurs agents ou étudiants dans le cadre de cette étude.

Les modalités de répartition des droits entre les Parties seront fixées dans un accord spécifique en prenant compte des apports intellectuels, matériels et financiers des Parties.

ARTICLE 8– EXPLOITATION DES RÉSULTATS ISSUS DE L'ÉTUDE

8.1. Utilisation aux fins de recherche

Chaque Partie, y compris le LABORATOIRE, peut exploiter librement et gratuitement les résultats communs pour ses besoins propres de recherche, de publications scientifiques ou d'enseignement.

8.2. Exploitation des résultats

En cas d'exploitation des Résultats Communs à des fins commerciales, il est entendu que la partie exploitant les connaissances issues de l'Étude versera à l'autre Partie une juste rétribution dont la nature et le mode de calcul seront définis, en fonction de l'apport intellectuel et financier des Parties aux dits résultats, en rédigeant une annexe au présent contrat.

Aussi, les Parties conviendront de se réunir en amont de toute démarche, quelle qu'elle soit, de valorisation, d'exploitation des connaissances issues de l'Étude ou de dépôt d'un titre de propriété, par exemple le dépôt d'un brevet ou d'un dessin et modèle, en rédigeant une convention, signée par les Parties et précisant notamment ces modalités financières.

Annuellement, le DEPARTEMENT devra adresser un bilan exhaustif de la valorisation des Résultats issus de l'étude. Ce bilan fera apparaître tout élément relatif à l'exploitation, qu'elle soit directe ou indirecte. Dans le cas où l'exploitation est indirecte, il devra y être inscrit la liste des licences concédées et des sommes de toute nature perçues à ce titre.

Dans le cas où le DEPARTEMENT n'exploite pas ou ne fait pas exploiter les résultats de l'Étude ou ne souhaite pas entreprendre des travaux de développement en vue de leur exploitation dans les cinq années qui suivent leur obtention, elle perd l'exclusivité des droits d'exploitation de ces Résultats d'Étude.

L'UNIVERSITÉ peut cependant accorder un délai supplémentaire au DEPARTEMENT si elle justifie de préparatifs effectifs et sérieux en vue de l'exploitation de Résultats issus de l'Étude.

ARTICLE 9 – ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE ET MODIFICATION DU CONTRAT

Le présent Contrat est conclu pour une durée de 10 mois et prend effet à compter de sa dernière date de signature.

Il peut être renouvelé à la fin de cette période par un avenant écrit dûment signé des Parties qui précise l'objet de cette prolongation ainsi que les modalités de financement.

ARTICLE 10 – USAGE DU NOM

Chaque PARTIE s'engage à ne pas faire usage du nom de l'autre PARTIE ou de l'un de ses préposés, dans quelque but que ce soit, notamment promotionnel et ce, quel que soit le support utilisé (vidéo, poster, plaquette publicitaire, dossier de presse) sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de la PARTIE concernée.

ARTICLE 11 – RÉSILIATION

Le contrat pourra être résilié de plein droit en cas d'inexécution, par l'une des Parties, d'une ou plusieurs obligations contenues dans les diverses clauses du Contrat.

Cette résiliation ne deviendra effective que soixante (60) jours après l'envoi par la Partie plaignante d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception exposant les motifs de la plainte.

Si dans ce délai la Partie défaillante a satisfait à ses obligations ou a apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure, le contrat pourra continuer à s'exécuter.

Avant la prise d'effet de la résiliation, la Partie défaillante est tenue de remplir les obligations contractées, et ce, sous réserve des dommages éventuellement subis par la Partie plaignante du fait de la résiliation anticipée.

ARTICLE 12 – LITIGES

En cas de difficulté sur l'interprétation et/ou l'exécution du présent contrat, les Parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable dans un délai de 2 (deux) mois à compter de la réception de la lettre recommandée avec accusé réception mentionnant le différend.

Au terme de la période de règlement amiable, la juridiction française aura compétence exclusive pour statuer sur tout litige lié ou découlant de l'accord

Fait en deux (2) exemplaires originaux,

A Nanterre, le
Pour l'UNIVERSITE,
Monsieur Philippe Gervais-Lambony,
Président

A Lille, le
Pour le DEPARTEMENT
Monsieur Christian POIRET
Président, dûment habilité aux fins des présentes

Projet de recherche

« La participation de l'enfant en accueil familial :

Point de vue des assistants familiaux du Nord »

ODPE Nord & Séverine Euillet, Université Paris Nanterre

La participation des enfants dans le cadre de la protection de l'enfance constitue aujourd'hui une ligne directrice des politiques publiques nationales mais aussi une préoccupation proximale dans l'accompagnement socio-éducatif des enfants et de leurs familles (Lacroix, 2016). La recherche se saisit également de cette question, et notamment le champ des sciences de l'éducation à travers la compréhension des différents niveaux de la participation de façon systémique : politiques, institutionnels, professionnels, éducatifs et relationnels. S'il s'agit de viser le développement démocratique de la participation des personnes concernées (Thomas, 2007), la phase de repérage des points de vue des personnes directement impliquées dans le quotidien des enfants reste primordiale et indispensable, et d'autant plus à un niveau territorial. Dans cette perspective, les assistants familiaux sont des professionnels, dont le statut a grandement évolué depuis ces 3 dernières décennies et dont l'expertise au sujet de l'enfant constitue un domaine de compétence reconnue dans le Diplôme d'Etat d'Assistant Familial (Oui, 2019). Néanmoins, le recueil du point de vue de ces professionnels reste encore faible au regard du nombre de ces professionnels au niveau national mais aussi au regard de leur rôle capital dans la vie de l'enfant protégé (Euillet & Faisca, 2019). Aussi, le projet de l'ODPE du conseil départemental du Nord d'investiguer le point de vue des assistants familiaux sur la participation de l'enfant accueilli rencontre les intérêts de l'équipe de recherche EFIS de l'Université Paris Nanterre.

Ainsi, les intérêts de l'ODPE et de l'équipe de recherche EFIS se rencontrent et se concrétisent à travers 2 objectifs :

- Recueillir le point de vue des assistants familiaux sur les enjeux et les modalités de participation des enfants accueillis en famille d'accueil et recueillir leur avis sur les leviers possibles de développement de la participation des enfants,
- Produire des connaissances et repérer des pistes de travail au sujet des contextes de participation des enfants en famille d'accueil.

Pour cela, un questionnaire sera co-construit entre une chercheuse et des chargés de mission de l'accueil familial, puis transmis à l'ensemble des assistants familiaux. L'enjeu de la restitution est fondamental et sera mis à la réflexion collective afin de repérer les multiples modalités de transmission et de visée applicative sur le territoire du département du Nord.

Plus concrètement, 4 phases sont prévues (co-construction du questionnaire, passation, exploitation, restitution), lors desquelles la chercheuse apportera son soutien scientifique comme l'indique le tableau ci-dessous :

Frais de personnel		Volume horaire/chercheur	Montant TTC
Février/juin 2022	Implication dans la co- construction du questionnaire	20h	1 000
Septembre/novembre 2022	Contribution au plan d'analyse des données	30h	1 500
décembre 2022	Participation aux modalités de restitution Participation à la rédaction d'un rapport final	25h	1 250
Frais de déplacement		Volume horaire/chercheur	Montant TTC
3 AR paris Lille (réunion et restitution)			500
TOTAL			4 250 €

Le calcul des frais des personnels repose sur l'estimation réalisée par le service du personnel de l'Université Paris Nanterre sur le taux horaire (50 euros/heure).

La chercheuse, Séverine Euillet, maîtresse de conférences en sciences de l'éducation et de la formation, s'impliquera dans les 3 étapes suivantes entre les mois de février et de décembre 2022 :

Implication dans la co-construction du questionnaire :

- Participation aux réunions du groupe de travail, et aux réunions de concertation avec des assistants familiaux
- Travail de rédaction et d'organisation entre les réunions
- Modification du questionnaire après la phase test

Contribution au plan d'analyse des données recueillies :

- Analyse des données à partir du tri à plat et données croisées à partir des extractions Sphinx réalisées par le CD du Nord
- Identification des variables à explorer et croiser au regard des hypothèses de travail

Participation aux modalités de restitution :

- Implication dans la rédaction d'un rapport final centré sur l'analyse des données recueillies auprès des assistants familiaux
- Participation à un évènement de restitution en présentiel
- Soutien à la réflexion au sujet des supports de transmission et d'utilisation des connaissances

Ce projet de recherche vise donc à soutenir la méthodologie, impulsée au sein de l'ODPE, de co-construction, d'analyse et de diffusion d'un questionnaire à destination des assistants familiaux au sujet de la participation des enfants protégés.

Annexe 2

CONTRAT DE COLLABORATION DE RECHERCHE

ENTRE

Le DÉPARTEMENT DU NORD,

Représenté par Monsieur Christian POIRET, Président, dûment habilité aux fins des présentes par la délibération DGASOL/2022/255 en date du 27 juin 2022,

51 rue Gustave Delory

59047 LILLE CEDEX

N° de SIRET : 22590001801244

Ci-après dénommé le « **DEPARTEMENT** » d'une part,

ET

L'UNIVERSITÉ DE LA REUNION,

Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,

Ayant son siège : 15 Avenue René Cassin - CS 92003 - 97744 Saint-Denis cedex 9, représentée par son Président, le Pr. Frédéric MIRANVILLE

Laboratoire de recherche sur les espaces créoles et francophones (LCF) dirigé par Jean-Claude Carpanin MARIMOUTOU

Ci-après désignée par l'« **UNIVERSITÉ** » ou le « **LABORATOIRE** », d'autre part.

ET

SAUVAGE Laetitia, DOCTORANTE

COMPOSANTE : LCF EA 7390 Université de La Réunion

Ci-après désignée par « **LA DOCTORANTE** ».

Le DEPARTEMENT, l'UNIVERSITÉ et la DOCTORANTE sont ci-après désignés individuellement par la « Partie » et conjointement par les « Parties ».

PREAMBULE

LA DOCTORANTE souhaite investiguer les parcours de résilience de parents ayant été en difficulté avérée durant leur enfance (suivis par les services d'aide sociale à l'enfance). Ce projet de recherche vise à approfondir la compréhension des ressources psychologiques nécessaires au développement de compétences parentales et in fine de concourir à l'élaboration de programmes de prévention et/ou d'accompagnement adaptés.

L'originalité du projet de thèse repose par ailleurs sur le dispositif de recherche action par les pairs. Il s'agit ainsi de soutenir l'engagement des pairs dans ce questionnement fondamental : victimes de maltraitance durant l'enfance, comment est-on devenu parent ? L'objectif est de partager et questionner ensemble ces récits collectifs. Cette contribution à l'évolution de la connaissance en sciences humaines et sociales relève ainsi un double défi psychosocial : libérer et valoriser la parole des plus démunis invisibilisés.

La méthodologie de recherche prévue est détaillée en annexe 1.

Trois axes sont explorés :

Axe 1 Recueil puis analyse de récits de vie

- 1.1 - Accompagnement au dire sensible
- 1.2 - Repérage d'indicateurs de résilience

Axe 2 Approfondissement de la compréhension des ressources spécifiquement en lien avec la parentalité

- 2.1 - Entretiens d'explicitation
- 2.2 - Groupe chercheur pair

Axe 3 Évaluation de l'impact pour les personnes concernées trois mois puis un an après la mise en œuvre du dispositif

- 3.1 - Échelle d'autoévaluation avant et après le programme de l'état des ressources de la personne
- 3.2 - Recueil et analyse des verbatim

Axe 4 Réalisation d'un guide méthodologique, préconisations

- 4.1 - Trame de fondamentaux pour la rédaction d'un programme de promotion de la résilience en direction des parents
- 4.2 - Démarches à privilégier, méthodologie de l'intervention
- 4.3 - Outils d'évaluation

Ce projet de recherche doctorale est dirigé par le DR Thierry Malbert, maître de conférences en anthropologie habilité à diriger des recherches à l'université de La Réunion.

Les informations contenues dans le préambule ont la même valeur juridique que les dispositions principales de la présente convention.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 — OBJET DU CONTRAT

Le DEPARTEMENT soutient le projet d'étude, et plus spécifiquement l'axe 1 et 2 (2.1) soit le recueil de parcours de résilience et parentalité et l'analyse des ressources mobilisées énoncées et l'axe 4 (4.1).

Intitulé : « Le devenir parent d'enfants ayant bénéficié de mesures d'aide sociale à l'enfance : parcours de résilience, ressources et vulnérabilité. Une recherche action par les pairs », ci-après dénommé l'« **ÉTUDE** ». Un programme détaillé de l'ÉTUDE est défini dans l'annexe scientifique qui fait partie intégrante du présent contrat.

Le présent contrat détermine les conditions selon lesquelles les Parties réaliseront les axes sus mentionnés de l'Étude.

ARTICLE 2 — RESPONSABLE(S) SCIENTIFIQUE(S)

Pour le DEPARTEMENT, la responsable est Madame CHAPEAU Julie, Conseillère scientifique
Pour l'UNIVERSITÉ, le responsable est Monsieur MALBERT Thierry, Maître de conférence habilité à diriger des recherches (HDR).

En cas de changement de responsable, il convient d'en prévenir l'autre partie par mail avec accusé de réception.

ARTICLE 3 — RÉUNIONS — RAPPORTS

Des réunions de travail entre le responsable du DEPARTEMENT, le Responsable de l'UNIVERSITÉ et la DOCTORANTE ont lieu au minimum une fois par an durant les deux années couvertes par la présente convention. Ces réunions permettront à la DOCTORANTE d'adresser au DEPARTEMENT des rapports intermédiaires sur l'état d'avancement des travaux et l'exposé des orientations futures de l'Étude.

La DOCTORANTE enverra annuellement au DEPARTEMENT un état d'avancement du projet de recherche.

ARTICLE 4 — MODALITÉS DE FINANCEMENT DE L'ÉTUDE

Le DEPARTEMENT participera au coût des Travaux de Recherche effectués dans le cadre de cette convention par le versement à Madame Laetitia Sauvage, d'une contribution forfaitaire de 6000€, effectué directement sur le compte IBAN FR763000 3003 7100 0505 8313815 / BIC SOGEFRPP.

Le versement sera effectué dans son intégralité à la signature de la convention.

Article 5 - MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

A la somme financée correspond deux séjours de recherche par an sur les deux années de la durée de la convention.

Durée des séjours : entre 2 et 3 semaines

Réunions de cadrage : une par trimestre

Article 6 - PROTECTION DES DONNÉES

Conformément aux dispositions applicables en matière de traitement de données, les parties s'engagent à respecter en tous points les lois et règlements en vigueur en matière de traitement de données personnelles à des fins de recherche. La présente recherche exclue la collecte de données de santé.

ARTICLE 7 — CONFIDENTIALITÉ - PUBLICATION

7.1 Définitions

Pour les besoins du présent contrat, le terme " Connaissances " désigne toute connaissance de nature technique, juridique, scientifique ou commerciale, quels qu'en soient le format, les caractéristiques documentaires ou le moyen de présentation. Ces Connaissances peuvent notamment consister en données expérimentales, tests, spécifications, dessins, inventions et découvertes brevetables ou non, données techniques, logiciel de programmation de base de données et savoir-faire. Ces Connaissances peuvent être présentées sous forme d'échantillons, de documents, reproductions, dessins et représentations graphiques, enregistrements sur disques ou films (magnétiques, optiques ou lasers), impressions de mémoires d'ordinateurs ou données contenues dans les mémoires d'ordinateurs ou sous toute autre forme.

Le terme « Connaissances non issues de l'Étude » désigne les connaissances antérieures de chacune des Parties ou les connaissances obtenues par l'une des Parties indépendamment de l'objet du présent contrat.

Le terme « Connaissances issues de l'Étude » désigne tous les résultats partiels ou finaux issus du présent contrat.

7.2 Connaissances non issues de l'Étude

Chaque Partie s'engage à ne pas publier ni divulguer, de quelque façon que ce soit, les Connaissances non issues de l'Étude appartenant à l'autre Partie dont elle pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exécution du présent contrat, et ce, pour les 5 (cinq) ans à compter de la date de signature du présent contrat. Chaque Partie ne sera dégagée de ses obligations de confidentialité, durant la période précitée, qu'après accord préalable et écrit de la Partie à l'origine des Informations confidentielles.

A ce titre, chacune des Parties s'engage, tant pour elle-même que pour toute personne intervenant pour son compte, à moins d'une autorisation écrite contraire donnée par l'autre Partie :

- à ne fournir tout ou Partie des Connaissances reçues de l'autre Partie qu'aux personnes qui acceptent de se soumettre aux mêmes engagements,
- à prendre toutes dispositions et mesures nécessaires pour éviter la divulgation de tout ou partie des Connaissances reçues de l'autre Partie,
- à ne pas utiliser, directement ou par personne interposée et dans un but autre que la mise en œuvre du présent contrat, tout ou partie des Connaissances reçues de l'autre Partie.

Les dispositions du présent article ne s'appliquent cependant pas aux Connaissances :

- que l'une des Parties détenait licitement à la date de signature du présent contrat ou
- que l'une des Parties viendrait à recevoir de tiers autorisés à les divulguer ou
- qui sont déjà ou qui tomberont dans le domaine public d'une façon ou d'une autre, sans que cela provienne d'une violation du présent contrat par l'une des Parties.

Cet engagement restera en vigueur pendant 5 (cinq) ans à compter de la date de signature du présent contrat, nonobstant la résiliation ou l'arrivée à échéance de ce dernier.

7.3 Connaissances issues de l'Étude

Les publications et communications issues de l'Étude devront mentionner le concours apporté par chacune des Parties à la réalisation de l'Étude.

ARTICLE 8 – PROPRIÉTÉ DES RÉSULTATS

8.1 Définitions

8.1 Définitions

Connaissances propres : connaissances, savoir-faire, perfectionnements et titres de propriété intellectuelle, détenus par une Partie avant la date de signature du présent contrat et/ou connaissances et résultats portant sur l'objet de l'Étude mais non issus directement de l'Étude.

Résultats : Toute connaissance issue de l'étude et notamment toute œuvre, toute méthodologie, toute création, toute invention, toute spécification, information, connaissance ou procédé, ou produit ainsi que tout procédé en résultant, sous quelque forme que ce soit, sous quelque support que ce soit, susceptible ou non d'être protégé par un droit de propriété intellectuelle, conçu et réalisé dans le cadre de la convention.

Résultats propres : tout savoir-faire, données, spécifications ou autres informations et/ou connaissances, sous quelque forme que ce soit, susceptible ou non d'être protégées par un droit de propriété intellectuelle, qui sont développés ou acquis par chaque partie indépendamment dans le cadre de l'étude.

Résultats Communs : connaissances issues de l'Étude obtenues par les deux Parties sur le thème de l'Étude et susceptibles ou non d'être protégées au titre de la propriété intellectuelle.

8.2 Connaissances propres

Chaque Partie est et reste propriétaire de ses Connaissances Propres. Hormis l'autorisation d'utiliser les Connaissances antérieures appartenant à l'autre Partie en vue de la bonne exécution de l'Étude, aucun droit n'est concédé sur les Connaissances propres du fait du présent contrat.

8.3 Résultats Propres

Les Résultats, même portant sur l'objet de l'Étude, mais non issus directement de l'Étude exécutée dans le cadre du présent contrat appartiennent à la Partie qui les a obtenus.

L'autre Partie ne reçoit sur les brevets et le savoir-faire correspondant aucun droit du fait du présent contrat.

8.4 Résultats Communs issus de l'Étude

Les Résultats Communs appartiennent conjointement à l'UNIVERSITE, au DEPARTEMENT et à la DOCTORANTE.

ARTICLE 9 – EXPLOITATION DES RÉSULTATS ISSUS DE L'ÉTUDE

9.1. Utilisation aux fins de recherche

Chaque Partie, y compris l'UNIVERSITE, peut exploiter librement et gratuitement les résultats communs pour ses besoins propres de recherche, de publications scientifiques ou d'enseignement.

ARTICLE 10 – ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

Le présent Contrat est conclu pour une durée de 36 mois et prend effet à compter de sa notification à l'ensemble des Parties à la présente convention.

A la fin de cette période initiale, le contrat pourra être prolongé pour par un avenant dûment signé des Parties. Ce document précisera l'objet de cette prolongation et mettra à jour les modalités de financement qu'implique cette prolongation.

ARTICLE 11 – USAGE DU NOM

Chaque PARTIE s'engage à ne pas faire usage du nom de l'autre PARTIE ou de l'un de ses préposés, dans quelque but que ce soit, notamment promotionnel et ce, quel que soit le support utilisé (vidéo, poster, plaquette publicitaire, dossier de presse) sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de la PARTIE concernée.

ARTICLE 12 – RÉSILIATION

Le présent contrat sera résilié de plein de droit en cas de soutenance anticipée de la thèse.

Le contrat pourra être résilié de plein droit en cas d'inexécution, par l'une des Parties, d'une ou plusieurs obligations contenues dans les diverses clauses du Contrat.

Cette résiliation ne deviendra effective que soixante (60) jours après l'envoi par la Partie plaignante d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception exposant les motifs de la plainte.

Si dans ce délai la Partie défaillante a satisfait à ses obligations ou a apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure, le contrat pourra continuer à s'exécuter.

Avant la prise d'effet de la résiliation, la Partie défaillante est tenue de remplir les obligations contractées, et ce, sous réserve des dommages éventuellement subis par la Partie plaignante du fait de la résiliation anticipée. Le cas contraire, la somme versée pourra faire l'objet d'une récupération proratis.

ARTICLE 13 – LITIGES

En cas de difficulté sur l'interprétation et/ou l'exécution du présent contrat, les Parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable dans un délai de 2 (deux) mois à compter de la réception de la lettre recommandée avec accusé réception mentionnant le différend.

En cas de litige découlant du présent accord, le juge utilisera la loi française.

Les litiges qui pourraient s'élever à l'occasion de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat, sont à défaut de règlement amiable, portés devant les tribunaux compétents.

Fait en deux (3) exemplaires originaux,

A XXX, le
Pour l'UNIVERSITE,
Le Pr. Frédéric MIRANVILLE
Président

A Lille, le
Pour le DEPARTEMENT
Monsieur Christian POIRET
Président, dûment habilité aux fins des présentes

A XXX, le
Pour la DOCTORANTE
Madame Laetitia SAUVAGE
En tant que personne physique

ANNEXE SCIENTIFIQUE

Projet de recherche

« Le devenir parent d'enfants ayant bénéficié de mesures d'aide sociale à l'enfance : parcours de résilience, ressources et vulnérabilité. Une recherche action par les pairs »

Département du Nord & Laetitia Sauvage, Université de la Réunion

INTRODUCTION

Le contexte de la recherche

Contexte institutionnel

- le Schéma Départemental de Soutien aux Familles
- le Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté
- la Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'enfance
- la Loi relative à la protection de l'enfance du 14 mars 2016
- l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance
- le rapport de la CNAPE sur la Protection de l'enfance dans les DOM TOM
- les recommandations du rapport sur les 1000 premiers jours de l'enfant, ministère des Solidarités et de la famille
- les objectifs de lutte contre les inégalités sociales de l'Agenda ODD 2030
- les Cités Educatives (Agence Nationale de Cohésion des Territoires, Education Nationale et ODAS), Cités de l'éducation (Pourtois, 2013)

Partenariats

- la CAF de La Réunion
- l'Observatoire de la Parentalité de La Réunion
- les Apprentis d'Auteuil Océan Indien
- la FADEPAPE, La Fédération Nationale regroupe les 75 associations départementales d'entraide des pupilles et anciens pupilles de l'Etat, voulues par le législateur et dont les buts sont définis par l'Article 65 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale (devenu Article L 224-11 du Code de l'action sociale et des familles)
- l'Observatoire Départemental de la Protection de l'enfance du Département du Nord
- le Département de Paris
- l'Université Paris Nanterre : Centre de Recherches Education et Formation (cref - ea 1589)
- la Fondation pour l'Enfance

Objectifs :

- Comprendre les différents parcours et ressorts de la résilience à partir de l'analyse de récits de vie de parents ayant été placés durant leur enfance ;

- Approfondir, questionner, dans une perspective interculturelle le répertoire de ressources psychologiques (J.P. Pourtois et al.) grâce à un focus sur le devenir parent ayant subi des carences éducatives dans l'enfance ;
- Contribuer à la modélisation/conceptualisation de la notion de résilience parentale ;
- Contribuer à mieux comprendre les mécanismes soutenant l'adaptation à la parentalité chez les adultes ayant vécu des événements de vie difficiles au cours de leur enfance ;
- Soutenir l'autodétermination des parents par une approche de résilience assistée ;
- Evaluer l'impact présumé de la recherche action sur la satisfaction de vie et/ou le sentiment d'efficacité personnelle des participants ;
- Modéliser un programme de résilience assistée : *Le Récit de vie axé sur les ressources*
- Réaliser un kit pédagogique Formation et ateliers en direction des parents
- In fine, contribuer aux politiques de protection de l'enfance et de soutien à la parentalité

Les enjeux :

Scientifiques : si la corrélation est quasi systématique entre les parents dits maltraitants et les violences subies dans leur enfance, l'inverse n'est pas exact. De nombreux parents ayant eu des enfances délétères relèvent les défis de la parentalité et parviennent à éviter l'écueil de la reproduction. Cependant, malgré le déploiement de la notion de résilience, la jonction des compétences de résilience et de parentalité reste à questionner. A l'instar du projet STEP de l'Université du Québec (Soutenir la Transition et l'Engagement dans la Parentalité), il s'agit de mettre l'accent sur l'expérience des adultes ayant vécu des expériences difficiles au cours de leur enfance, au moment de devenir parent afin de mieux comprendre les mécanismes favorisant l'adaptation de ces adultes lors de la transition à la parentalité tout au long de la vie. Un essai de conceptualisation de la notion de résilience parentale affinant la compréhension des ressources mobilisées pourra alors être soumis à la communauté scientifique. L'élargissement scientifique du champ des compétences parentales à la question de la vulnérabilité sera ainsi explorée.

Sociétaux : l'évolution des différents dispositifs de soutien à la parentalité nous invite à questionner les recherches et les outils permettant de changer de regard. Du parent défaillant au parent partenaire, l'approfondissement de la compréhension des parcours de résilience, des forces mobilisées, a pour objectif de venir contribuer aux différents programmes/structures existant. Sur le territoire national, des centres parentaux accompagnés par l'association Aire de famille, mais aussi les Instituts de la parentalité contribuent à cette volonté de soutenir spécifiquement les parents ayant eu une enfance vulnérable. Cette recherche contribue à l'évolution des politiques publiques en cours.

Psychopédagogique : contribuer à l'élaboration de programmes de prévention psychique précoce en amont ou en aval à des programmes de résilience assistée axés sur les ressources répond à un enjeu de santé public qui est au centre des différentes politiques citées ci-dessus. L'enjeu est aussi celui de la rencontre de deux champs : celui de la protection de l'enfance et des sciences de l'éducation.

L'originalité du projet de thèse repose par ailleurs sur le dispositif de recherche action par les pairs sous-jacent. Nous souhaitons à partir de notre propre parcours de vie, ayant été nous-mêmes placés durant l'enfance, soutenir l'engagement de nos pairs dans ce questionnement fondamental : victimes de maltraitance durant l'enfance, comment est-on devenu parent ? Partager et questionner ensemble ces récits collectifs afin de contribuer à l'évolution de la connaissance en sciences humaines et sociales est un double défi psychosocial: libérer et valoriser la parole des plus démunis, invisibles pertinents...

CONSTRUCTION DE L'OBJET DE RECHERCHE

1) Questions de recherche :

Comment des personnes ayant vécu des situations délétères dans leur enfance se mobilisent-elles dans leur devenir parent ? Comment des parents ayant vécu de nombreuses carences dans leur enfance parviennent-ils à éviter les reproductions malheureuses ?

Comment « je » deviens parent malgré tout ?

Quelle est la part et la déclinaison des ressources psychologiques dans les processus de néo-développement parental ? Quelles ressources sont plus spécifiquement mobilisées dans le processus de résilience parentale ? Quels sont les facteurs individuels et familiaux favorables ou défavorables à la résilience parentale ?

Est-ce que s'intéresser plus précisément aux parcours de résilience en termes de parentalité permettrait d'approfondir la compréhension de ces processus et spécifiquement la compréhension des ressources concernées ?

La possibilité de soutenir la résilience dans une perspective de psychologie de la santé/psychopédagogie est-elle évaluable ? Peut-on produire et évaluer des programmes de renforcement des ressources spécifiques pour des parents en situation de vulnérabilité ?

Une démarche de recherche action par les pairs constitue-t-elle une démarche de résilience assistée ? Est-ce que, accompagner l'identification, la verbalisation de leurs ressources psychologiques par les personnes elles-mêmes pourrait-être une piste pédagogique pour des projets de résilience assistée ? Participer à cette recherche impactera-t-elle la capacité de mentalisation des participants ? Leur satisfaction de vie et/ou sentiment d'efficacité personnelle évoluera-t-il ?

2) Cadre théorique : anthropologie de l'éducation

Notre approche met au cœur de la démarche de recherche l'intérêt pour le point de vue des acteurs eux-mêmes. Notre travail s'inscrit dans le courant des histoires de vie en formation tel que décrit par Baudouin dans son ouvrage *De l'épreuve autobiographique* (Baudouin, 2010a). La méthode des histoires de vie, provenant de « l'École de Chicago » des années 1910/1920 (Pineau & Grand, 2007) est un instrument de recherche qui participe à une démarche émancipatoire.

Sciences de l'éducation : éducation familiale (ASPC, 2010; Durning, 1995; Pourtois et Desmet, 1997; Pourtois et Fontaine, 1998; Singly, 1993).

Démarche visant à impliquer les parents dans l'intervention et à reconnaître leurs compétences (Deslandes, 2001; Larivée et al., 2006), l'éducation familiale est l'objet de nombreuses recherches qui mettent l'accent sur la valorisation des ressources et des capacités des parents (Berg, 1996; Hegar et Hunzeker, 1988).

Sociologie critique (Bachmann, Gabere, et Modak, 2016)

La notion de parentalité est ici abordée comme singulière, à l'interface de nombreux contextes (approche écologique du développement humain, Bronfenbrenner) dont une approche subjective, à partir du point de vue des acteurs en situation, permettra d'éclairer les mécanismes de rebond. Le « devenir parent » est considéré par les chercheurs comme une des transitions majeures du parcours de vie adulte (Legoff & al., 2009 ; Martin, 2003), l'étude de la parentalité comme processus identitaire central permet d'accéder à une compréhension fine des mécanismes du développement humain.

Psychologie du développement et psychologie de l'éducation

Théories de la résilience, salutogénèse et résilience assistée

Résilience et parentalité, résilience familiale, parentalité résiliente, processus de néodéveloppement parental : autant de notions qui nécessitent d'être approfondies en s'appuyant sur le cadre théorique de la salutogénèse (Antonovsky, 1987) et de la théorie des ressources (Csillik, 2017 ; Pourtois et al., 2012)

La notion de capacité à agir rejoint ici celle de capacité à rebondir et in fine le postulat d'éducabilité (Piaget, Bruner, Meirieu). La compréhension des forces et ressources en action dans la motivation des individus (TAD : Deci et Ryan, 2000 ; Fenouillet, 2012) ainsi que l'approfondissement du paradigme de la résilience assistée (Ionescu, 2011) devrait permettre d'étayer l'analyse des *verbatim* recueillis et *in fine* la conception de propositions psychopédagogiques.

3) Problématique :

Cette recherche envisage donc une perspective développementale de l'adaptation à la suite de l'expérience d'événements de vie difficile. Nous partons du prérequis que les difficultés développées dans la relation enfant parent peuvent autant être considérées comme des leviers, des stratégies d'adaptation pour faire face au réel, que comme des conséquences néfastes directes ou indirectes de ces événements. Nous interrogeons donc la question du déterminisme social dans la construction du devenir parent.

Dans quelles mesures notre approche interdisciplinaire (anthropologie, sociologie critique, psychologie de l'éducation) permettra-t-elle de contribuer de manière effective au questionnement épistémologique fondamental en sciences humaines ? Le devenir parent étudié sous ses aspects de réussite éducative en termes d'émancipation par rapport à des modèles initiaux délétères pourrait-il contribuer à un changement de regard afin d'avancer dans la compréhension des processus humains à partir de leurs réussites et de leurs ressources ? L'analyse du métadiscours de l'individu sur sa propre parole n'est pas sans soulever des interrogations en termes de psychologie et de philosophie de la connaissance (Cahour, 2006). Un point essentiel de réflexion consistera donc à s'interroger sur l'intérêt des verbalisations et métaverbalisations pour l'analyse des ressources parentales.

Les problématiques liées à la narration comme méthodologie de recherche sont l'objet de nombreuses études, de recherches et d'application tant dans le domaine de la psychologie de l'enfance (J. Bruner, 2010 ; Cyrulnik, 2005 ; Golse & Missonnier, 2005) qu'en sociologie ou en éducation familiale. Dans quelles mesures donner la parole aux parents à partir d'une recherche action par les pairs évitera-t-il les pièges d'une sur subjectivité au cœur de l'objet de recherche ? Ce questionnement s'il est pris en charge tout au long de la recherche doctorale pourrait-il contribuer à l'expérimentation de méthodologies de recherche qualitatives situées ?

Ce modèle de recherche interroge sur quelle signification donnée à la parole du parent, recueillie et analysée par d'autres parents aux parcours de vie similaires ? Quels sont les avantages et les limites associés à une telle démarche d'enquête ?

Enfin, dans quelles mesures la mise en œuvre de programmes de recherche action auprès de populations ayant vécu des enfances potentiellement problématiques permettrait-elle à la fois de soutenir le développement de ces personnes dans une démarche de résilience assistée et de contribuer à la recherche en termes d'approfondissement de la compréhension des ressources psychologiques et du processus de parentalité ?

4) Hypothèses

Résilience et parentalité : croiser l'étude de ces deux processus à partir du point de vue des acteurs permettra d'approfondir la compréhension des forces et ressources psychologiques de l'individu.

Si en formation raconter son histoire de vie permet de développer le pouvoir d'agir des individus confrontés à une transition dans leur parcours de vie (Francis, 2011a) : peut-on alors concevoir qu'une démarche de recherche action puisse présenter des « effets » éducatifs pour l'ensemble des parties prenantes ?

METHODOLOGIE

Approche compréhensive et qualitative

Notre méthodologie repose sur la *Grounded Theory* selon une démarche *bottom-up* (Glaser, 1982) valorisant le point de vue et l'implication des acteurs dans le processus de recherche.

L'approche du récit de vie (Legrand, 1993) comme méthodologie de recherche est au cœur de notre démarche proche de l'ethnographie de l'éducation : la dimension narrative autobiographique constituera le matériau central de cette recherche.

La méthodologie correspond aux attendus des sciences sociales : les entretiens semi directifs groupés feront suite au recueil des récits de vie et permettront d'approfondir les premiers éléments récoltés auprès de la population enquêtée par des enquêtés eux-mêmes.

Par ailleurs, l'*appreciative inquiry* (ou démarche appréciative), développée par Cooperrider et Srivasta, soutiendra la démarche de recherche action qui se focalise sur les réussites et les ressources. Il s'agit à la fois d'explorer et de découvrir les ressources mobilisées par les parents par des questionnements (*inquiry*) et de valoriser ce qui a fonctionné (*appreciative*).

Choix de l'échantillon :

40 parents

- ayant bénéficié enfants de mesures sociales
- deux populations département de La Réunion (20 parents) et département du Nord (20 parents)

Pairs engagés dans la recherche : parents souhaitant contribuer aux entretiens d'explication groupés

20 accueillants familiaux et professionnels de l'enfance en danger du département

Instrumentation et recueil de données :

Les participants rapporteront des informations personnelles et démographiques (genre, âge, nombre d'enfants, situation conjugale, niveau d'études, situations de placement vécues).

Première étape, la précompréhension : mener les entretiens de type récits de vie, écoute et retranscription (Riessman, 1993)

Deuxième étape, la thématisation : description, catégorisation thématique de l'ensemble des récits sous l'angle des ressources à partir d'une grille mixte (catégories préconstruites et émergentes).

Instrument : grille d'analyse Inventaire des ressources (JP Pourtois, 2012)

Troisième étape, la métacognition par les pairs : entretien semi directif par les pairs, approfondissement de la compréhension des ressources spécifiquement en lien avec la parentalité.

Instrument : grille d'entretien semi directif (à réaliser) thématisée ressources par ressources

Quatrième étape, analyse du contenu : mise en relation des différentes ressources mobilisées avec les expressions de la parentalité.

Outil : logiciel Invivo afin de structurer de manière ascendante par un analyseur spécifique les liens sémantiques et syntaxiques s'exprimant entre indicateurs de ressources et récit de la parentalité (outil : l'horloge de la parentalité, P-A Lüthi)

Résultats attendus : répertoire d'indicateurs de ressources Parentalité et néo-développement

Cinquième étape, recherche de corrélations : mise en lien des catégories de ressources mobilisées avec vécu des participants (historique de placement /facteurs de protection rencontrés/origine géographique/type).

Instrument : échelle de facteurs de protection (Jourdan-Ionescu, Ionescu, Lauzon, Tourigny, et Ionescu-Jourdan, 2010b)

Ou Inventaire des facteurs de résilience ou IFR-40 (Békaert, Masclat et Caron, 2011, 2012)

Sixième étape, recherche des effets (vérification des hypothèses de la recherche)

Instruments (à renseigner en amont et en aval de la recherche)

- *Echelles de résilience*
- *Questionnaire de satisfaction de vie*
- *Evaluation du niveau de sentiment d'efficacité personnelle*